



## Extrait du registre des délibérations Réunion du 03 novembre 2025

L'an deux mille-vingt-cinq, le 03 novembre à 18 heures, se sont réunis, au Gueulard Plus, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration, sur convocation adressée le 29 août 2025.

Etaient présents :

Elu communautaire : M. Alessandro BERNARDI  
Elu communautaire : M. Daniel DRIUTTI  
Personnalité qualifiée : M. Pascal MADELAINE  
Personnalité qualifiée : M. Christian SCHOTT

Etait absente :

Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA

En présence d'Emmanuelle CUTTITTA, directrice

**N° 2025-18**

### **OBJET : PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 SEPTEMBRE 2025**

Le 22 septembre 2025, à 18 heures, s'est tenu le Conseil d'administration de la régie personnalisée Le Gueulard Plus à 18h dans ses locaux.

Etaient présents : Messieurs BERNARDI, DRIUTTI et SCHOTT  
Etait excusé : M. MADELAINE qui a confié son pouvoir à M. SCHOTT  
Etait absente : Mme FICARRA

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) 2025-12 Rapport d'orientation budgétaire
- 2) 2025-13 Décision modificative n° 2
- 3) 2025-14 Apurement de la régie d'avances
- 4) 2025-15 Détermination des durées d'amortissement
- 5) 2025-16 Modification des tarifs
- 6) 2025-17 Ordre de mission permanent au Responsable artistique et culturel
- 7) 2025-18 Renouvellement du CDD de la directrice
- 8) Divers

La Directrice est désignée comme secrétaire de séance pour l'administration.

### **Projet de délibération n° 2025-11 : Rapport d'orientation budgétaire**

Le Président présente le rapport d'orientation budgétaire qui s'inscrit dans une forme de continuité de l'année 2025 et en respect du projet artistique et culturel tel que défini au sein de la CPO 2024-2027, dans un cadre budgétaire contraint.

Afin de répondre à ces contraintes et dans l'attente du résultat de l'année 2025, il est prévu de contenir au maximum les dépenses, en particulier celles relatives aux frais fixes, aux charges de personnel et aux charges artistiques qui diminuent légèrement, et dont l'activité devra s'organiser en conséquence.

Il est donc proposé un budget prévisionnel équilibré, dans l'attente du résultat du Compte administratif 2025, d'un montant de 900 000 € selon la répartition suivante :

- Charges à caractère général : 430 000 €
- Charges de personnel : 470 000 €
- Subventions : 644 000 €
- Aides aux projets : 92 000 €
- Recettes propres : 164 000 €

Les membres du Conseil d'administration approuve à l'unanimité le rapport d'orientation budgétaire 2026.

### **Projet de délibération n°2025-12 Décision modificative n° 2**

Le Président soumet une décision modificative afin de réduire le budget 2025 de 38 000 € correspondant aux baisses de recettes issues des subventions, aides aux projet et recettes propres.

Cette baisse budgétaire s'accompagne de virements de crédits au sein des chapitres.

Les membres du Conseil d'administration approuve à l'unanimité la DM n°2

### **Projet de délibération n°2025-13 Apurement de la régie d'avances**

Le Centre des Finances Publiques a réalisé un contrôle des régies de recettes et d'avance en mai 2025.

Le contrôle de la régie de recettes n'a fait apparaître aucun dysfonctionnement et est conforme.

Le contrôle de la régie d'avance a fait apparaître un solde négatif de 3 344 € échelonné sur plusieurs années et sous la responsabilité de trois régisseur-ses d'avance. La raison la plus probable est le mauvais enregistrement comptable des dépenses issues de la régie d'avance (au compte tiers du fournisseur au lieu du régisseur) et le défaut de reconstitution de la régie d'avance à plusieurs reprises.

Pour ce faire, la trésorerie nous demande d'apurer cette somme.

Les membres du Conseil d'administration autorise à l'unanimité l'apurement de la régie d'avance pour un montant de 3 344 €

### **Projet de délibération n°2025-14 Détermination des durées d'amortissement**

Le Gueulard Plus n'a pas encore produit de délibération relative aux durées d'amortissement et la trésorerie nous a demandé de régulariser la situation. Dans ce cadre, le Président présente les durées d'amortissement prévues pour chaque typologie d'investissement. La trésorerie et la régie personnalisée doivent mettre à jour le tableau de suivi des amortissements afin de régulariser la situation.

Les membres du Conseil d'administration ont approuvé à l'unanimité les différentes durées d'amortissement.

### **Projet de délibération n°2025-15 Modification des tarifs**

Le Président présente la modification des tarifs qui ne concerne que l'ajout d'un tarif spécifique pour une soirée découverte et la précision du tarif de la carte G+ pour les usager-es des studios.

Les membres du Conseil d'administration ont approuvé à l'unanimité la modification des tarifs

### **Projet de délibération n°2025-16 Ordre de mission permanent au Responsable artistique et culturel**

Le Président propose qu'un ordre de mission permanent soit confié au Responsable artistique et culturel afin de faciliter la prise en charge administrative des nombreux frais de déplacement. Cet ordre de mission permanent est à l'identique de celui de la Directrice.

Les membres du Conseil d'administration ont approuvé à l'unanimité l'ordre de mission permanent au Responsable artistique et culturel

### **Projet de délibération n°2025-17 Renouvellement du CDD de la directrice**

L'actuel CDD de 3 ans de la Directrice prendra fin le 31/03/2026 et il appartient au Conseil d'administration de se prononcer 6 mois avant terme sur le renouvellement, ou non, du contrat de travail. Le Président profite de ce point pour saluer le travail engagé par la Directrice et la confiance qui s'est instauré entre eux depuis qu'il est président. Les membres du Conseil d'administration ont également exprimé leur satisfaction et leur volonté de reconduire le contrat de travail pour une durée de trois ans.

Comme le prévoit les statuts, le Président a sollicité l'avis du Président de la Communauté d'agglomération quant à ce renouvellement de CDD.

Les membres du Conseil d'administration ont approuvé à l'unanimité la reconduction du contrat de travail.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil d'administration a évoqué les sujets suivants en point divers :

La Directrice a partagé, auprès des membres du Conseil d'administration, le dossier de coopération réalisé par le Comité EPCC Culture « Ce qu'être directrice – directeur d'un établissement public culturel » qui est un état des lieux de la fonction de directeur-riche d'un établissement public

La Directrice est auditionnée auprès de la DGCA pour contribuer à l'évaluation du label SMAC et auprès du CESER Grand Est sur la situation des lieux et des artistes et sur les besoins.

Le Conseil d'administration a convié Max Rimmelé pour qu'il leur présente l'activité d'accompagnement artistique et de ressource en faveur des artistes :

Le Gueulard investit le média numérique Twitch pour favoriser l'accès à la culture et éveiller la curiosité. En œuvrant depuis un an sur ce média et en développant plusieurs émissions, Le Gueulard Plus est dorénavant affilié à Twitch.

La présentation de saison a été réalisée sur Twitch pour la seconde année consécutive, avec la participation d'une cinquantaine de personnes, dont la DRAC et la Région Grand Est.

L'émission G+ Live, se développe à travers une grille de programmation et plusieurs concepts :

- Sorties nationales d'album les vendredi matin
- Écoute d'album des artistes programmés un fois par mois le 1<sup>er</sup> lundi du mois
- RDV pros thématiques avec des invités les mercredis tous les 15 jours
- Découvertes musicales le dimanche soir

Une réflexion est en cours pour mettre en place un abonnement payant (environ 6€) afin d'avoir accès à de la diffusion en streaming de concerts enregistrés au Gueulard Plus.

Cette réflexion repose sur le fait de rendre d'avantage accessible la culture, notamment auprès des plus jeunes et des plus éloignés, mais également d'encourager la curiosité via un média (Twitch) largement utilisé par le public.

Flash a connu un nouveau succès en 2025 avec près de 90 inscrit·es et 17 pros sur place pour conseiller les artistes, et les pros, qui ont également assistés aux showcases, ont salué la qualité des lauréat·es.

Le dispositif d'accompagnement Eclair présente le bilan suivant :

- sur les 4 groupes 2024/2025, 3 ont signés auprès de labels ou productions dont 2 nationaux
- Exotica Lunatica a reçu le prix du jury aux Inouïs et a bénéficié de plusieurs dates à des festivals phares
- Exotica Lunatica et Jabba360 ont été programmés au MaMA, rencontres nationales et internationales de la filière musiques actuelles qui touche 6 500 professionnel·les

Les membres du Conseil d'administration salue la qualité de travail et l'engagement de Max Rimmelé, ainsi que sa capacité à proposer des actions innovantes.

La séance a été levée à 19h50.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le  
d'Administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VALIDE**

le PV de l'assemblée du 22/09/25

Membres élus : 5  
En activité : 5  
Membres présents : '  
Membres ayant donné procuration : 0  
Membres absents excusés : 0  
Membres absents : 1

Pour copie conforme au registre,

Hayange, le 08 novembre 2025

Le Président,

Alessandro BERNARDI

